

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 23 octobre 2025 à 13h30**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 23 octobre 2025 à 13h30, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 25 membres sur les 33 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance, 2 personnes ont quitté l'instance.

Décision n°CA20251015

Vu le code de l'éducation ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;
Vu l'avis du Comité social d'administration du 29 septembre 2025.

Campagne emplois personnels IATS - 2026

Le Conseil d'administration, concernant la campagne emplois des personnels IATS pour 2026 :

- approuve la proposition d'ouverture de :
 - 1 concours d'ingénieur d'études
 - 1 promotion de technicien de la recherche et de la formation (ITRF) par détachement de bénéficiaire de l'obligation d'emploi au titre du décret 2020-569

- approuve la création :
 - de 6 postes IATS
 - la transformation de corps de 7 postes IATS.

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 7

Total présents et représentés : 24

Nombre de votants : 24

Nombre d'abstentions : 8

Total des suffrages exprimés : 16

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre de voix favorables : 16

- à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

E. Gheeraert

Etienne GHEERAERT
Vice-président du Conseil d'administration
en charge de la stratégie, des RH et du DD&IT
Institut polytechnique de Grenoble

Transmis au Rectorat le 24/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.